

BD

#*SansTabou*

Outil de prévention des violences sexuelles

A PARTIR DE 14 ANS

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la violence sexuelle comme « **Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition , commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail** ».

Cette définition est assez large et permet de comprendre que de nombreux comportements peuvent mener ou sont des violences sexuelles et peuvent toucher les femmes, les hommes, les enfants.

Persuadés de l'importance de la prévention dans le domaine de la vie sexuelle et affective, nous avons créé 14 mini bandes dessinées abordant des situations de violences sexuelles. Elles peuvent être utilisées toutes ensemble ou séparément avec les jeunes adolescents à partir de 14 ans ou les jeunes adultes.

Les objectifs de chaque BD sont de permettre de façon ludique :

- **de repérer les comportements inappropriés ;**
- **de réfléchir, discuter d'une situation de violence ;**
- **de prendre conscience de l'impact de certains actes ou certaines paroles sur les victimes ;**
- **de trouver des solutions pour améliorer la situation.**

Ce livret vous apportera des pistes de réflexion et des informations pour chacune des bandes dessinées.

SOMMAIRE

Sexpert ou pas ?	P4-6
Spectacle malvenu	P7-8
Trop sexy ?	P9-11
Une douche froide & Trahison	P12-15
Bonheur contrarié & Repas de famille amer	P16-19
Etrange collaboration	P20-23
Mains baladeuses & Mon corps est à moi	P24-26
Triste anniversaire & Tu es ma femme	P27-29
Argent facile	P30-32
Bonheur métissé	P33-36
Ressources internet	P37
Mes contacts	P38-39

PORNOGRAPHIE ET CONSENTEMENT : Sexpert ou pas ?

Quelles questions se poser ?



- Que se passe-t-il dans cette BD ?
- A quel âge peut-on visionner légalement de la pornographie ?
- Selon toi, la pornographie représente-t-elle la réalité ?
- Quel pourrait être le risque si on regarde de la pornographie jeune ?
- Dans la dernière image, que penses-tu de la remarque « Les filles elles disent non mais en fait elles en ont super envie » ?

Définitions :

Les vidéos, photos **pornographiques** sont des représentations crues d'actes sexuels ayant pour objectif d'exciter sexuellement le spectateur. En France, le visionnage de contenus pornographiques est interdit aux moins de 18 ans.

Le **consentement** est le fait de donner, d'exprimer son accord à une action, un projet.

Pourquoi la pornographie peut-elle avoir un impact négatif sur les jeunes ?

- Certaines images pornographiques peuvent être choquantes ou violentes ;
- De nombreuses fausses idées sur le rapport sexuel peuvent être véhiculées par la pornographie, par exemple :
 - la durée du rapport sexuel (en moyenne 5,4 minutes) ;
 - la taille « normale » du pénis (moyenne mondiale 13,2cm) ;
 - l'apparence physique des acteurs (culte du corps parfait) ;
 - le non port systématique du préservatif ;
 - les pratiques parfois ressenties par le spectateur comme nécessaires pour un rapport sexuel réussi ;
 - jamais de non consentement, le NON qui veut dire OUI ;
 - la soumission de la femme

Ces croyances peuvent engendrer des complexes ou inciter à des conduites à risque chez des jeunes sans expérience ou au début de leur vie sexuelle.

Quand peut-on regarder de la pornographie ?

Pour les raisons expliquées précédemment, il est interdit de visionner de la pornographie avant 18 ans.

Si quelqu'un te propose de regarder des contenus X et que tu ne le souhaites pas, refuse ! Il n'y a pas de honte à avoir.

Si tu choisis de regarder une vidéo pornographique, ne pas oublier quelques conseils :

- Evite de regarder des contenus violents ;
- Ne cherche pas à imiter les acteurs lors de relations sexuelles avec ton ou ta partenaire ;
- N'oublie pas qu'il s'agit d'une fiction avec un scénario, des textes et des réactions de plaisir imposés, des acteurs choisis pour leur physique, des trucages, des montages.

Comment faire pour savoir faire l'amour, donner et prendre du plaisir ?

Il n'y a pas de « livre de recettes » pour bien faire l'amour !

La relation sexuelle est un acte empreint de sentiments, de plaisir durant lequel chacun doit se respecter et respecter l'autre. Chaque personne est différente.

Voici quelques conseils :

- Attendre de se sentir prêt et de trouver la bonne personne pour avoir des relations sexuelles ;
- Communiquer avec son ou sa partenaire, oser parler de ses envies, ses angoisses... ;
- Se respecter, oser dire « NON » si on ne souhaite pas quelque chose ;
- Respecter l'autre, ne rien faire sans le consentement de l'autre (sinon il s'agit d'une agression sexuelle !) ;
- Se protéger des infections sexuellement transmissibles et des grossesses non désirées.

Peut-on diffuser des contenus à caractère pornographique ?

Selon la loi française, « le fait soit de fabriquer, de transporter, de diffuser par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère [...] pornographique [...] est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur. »

Il est donc légalement interdit de diffuser ou de montrer de la pornographie à un mineur.

**LA PORNOGRAPHIE N'EST PAS
UN MANUEL D'APPRENTISSAGE !**



EXHIBITIONNISME :

Spectacle malvenu

Quelles questions se poser ?



- Quelle situation est abordée ?
- Quel contexte représenté ici pourrait favoriser ce comportement inapproprié chez l'homme ?
- Quel peut être l'impact de cette scène chez la victime ?
- Que peut faire la jeune fille dans cette situation ?
- Que risque l'homme ?

Définition :

L'exhibitionnisme consiste à exposer ses parties génitales afin d'être sexuellement excité ou à éprouver un fort désir d'être observé par d'autres durant l'activité sexuelle. Ce comportement est habituellement fait devant une personne inconnue (particulièrement les femmes et les enfants) en recherchant un effet de surprise.

Facteurs favorisant les violences :

Dans le cas représenté ici, la consommation d'alcool a certainement eu un impact négatif sur le comportement de l'homme à cause de l'état d'euphorie et de désinhibition mais cela n'excuse pas pour autant le geste. Il est démontré que l'usage de drogues et/ou d'alcool fait partie des facteurs qui accroissent le risque de commettre des actes de violences sexuelles.

Victime, comment réagir ?

- S'éloigner, fuir.
- Demander de l'aide aux personnes présentes.
- Récouter des preuves sans se mettre en danger (photos discrètes, témoins).
- Dénoncer, porter plainte. Cela aidera à surmonter les conséquences de l'agression sexuelle.
- Ne pas s'isoler. Amis, familles mais également professionnels de santé... il existe de nombreuses ressources pour accompagner les victimes. (Cf page contacts)

Impacts possibles sur les victimes d'exhibitionnisme :

- Angoisse, trouble panique.
- Troubles du sommeil.
- Troubles physiques dus à l'anxiété.
- Sentiment d'insécurité et difficultés à retourner sur les lieux (école, travail...).
- Chute des résultats scolaires ou de l'efficacité au travail par difficultés d'attention et manque de concentration.

Quelles sont les conséquences pour l'agresseur ?

En France, le code pénal prévoit une peine d'1 an emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

LA CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUE NE PEUT EXCUSER UNE AGRESSION SEXUELLE



HARCELEMENT DE RUE :

Trop sexy ?

Quelles questions se poser ?



- Quelle situation est abordée ?
- C'est quoi la différence entre la drague et le harcèlement de rue ?
- Que penses-tu de la réflexion de l'amie dans la 3^e image « Ça nous arrive à toutes... » ?
- Quelle est la réaction de chacune des 2 filles ? Qu'en penses-tu ?
- Qu'aurait-il pu se passer sans l'intervention de la police ?
- Que risquent les garçons ?

Définition :

Le harcèlement de rue, ce sont tous les comportements (paroles et /ou gestes) ayant lieu dans l'espace public (rue, école, transports en commun...) visant à interpeller les personnes de façon irrespectueuse, insistante, intimidante et/ou agressive, du fait de leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle ou de leur apparence physique ou vestimentaire.

La drague est, elle, une forme de séduction dans laquelle, une personne en approche une autre dans le but de lui plaire. Le comportement est ici respectueux et cesse en cas de non consentement de la personne à poursuivre la discussion.

Statistiques :

Les victimes sont en majorité des femmes et leurs agresseurs des hommes dans $\frac{3}{4}$ des cas.

En Europe dans la rue :

2/3 des femmes ont déjà été sifflées au cours de leur vie.

1/2 femmes ont déjà subi des remarques ou insultes sexistes et/ou ont déjà fait l'objet de gestes obscènes à caractère sexuel.

Victime, comment réagir ?

(à adapter aux situations)

- Exprimer son non consentement, dire « NON ».
- S'éloigner (si possible vers un lieu fréquenté) en ignorant les propos ou gestes.
- Demander de l'aide aux personnes présentes.
- En parler, dénoncer.
- Trouver de l'aide. Amis, familles, proches mais également professionnels de santé, police... Il existe de nombreuses ressources pour accompagner les victimes. (Cf page contacts)

Impacts possibles sur les victimes de harcèlement de rue :

- Angoisse, trouble panique.
- Sentiment de culpabilité (injustifié).
- Colère.
- Sentiment d'insécurité et difficultés à aller dans les lieux publics.
- Diminution de l'estime de soi.

Quelles sont les conséquences pour l'agresseur ?

L'outrage sexiste est le fait « d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ». En France, le harcèlement de rue est puni par des amendes comprises entre 90 et 750 € et même plus en cas de circonstances aggravantes ou de récidive.



**SE FAIRE SIFFLER OU
SUBIR DES REMARQUES
D'ORDRE SEXUEL C'EST :
NI DE LA DRAGUE
NI FLATTEUR !**

**UNE TENUE VESTIMENTAIRE
NE JUSTIFIE PAS UNE
AGRESSION SEXUELLE.**

CYBERHARCELEMENT / CYBERSEXISME :

Une douche froide Trahison

Quelles questions se poser ?



- Quelle situation est abordée ?
- Que signifie la réaction des filles sur la 3^e image ?
- Quel peut être l'impact d'une telle situation chez la victime ?
- Comment réagit la mère du garçon ?
- Que peuvent faire le garçon et sa mère dans cette situation ?
- Que risque l'agresseur qui a pris la photo et l'a diffusée ?



- Quelle situation est abordée ?
- Dans quel but la fille danse-t-elle devant la caméra ? Aurait-elle pu refuser ?
- Quel peut être l'impact d'une telle situation chez la victime ?
- Comment réagissent la sœur et la mère ?
- Que risque celui qui a diffusé la vidéo ?
- Quelles sont les mesures de prévention à prendre sur internet pour ne pas en arriver à cette situation ?

Définition :

Le cyberharcèlement est un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule.

Le cybersexisme (forme de cyberharcèlement) c'est :

- Être la cible d'insultes, d'humiliations sur son apparence, son genre, sa vie amoureuse via internet.
- Recevoir contre sa volonté des messages à caractère sexuel (sextos).
- La diffusion sans accord de photos ou vidéos intimes (réalisées avec ou sans autorisation de la personne) et avec des commentaires blessants.
- La menace de diffuser des photos ou vidéos intimes.

Quelques facteurs favorisant le cyberharcèlement :

- Des difficultés au sein du groupe de pairs.
- Une perception négative de la qualité de vie et de l'expérience scolaire.
- Des ruptures d'amitiés ou de relations amoureuses.
- L'envie ou la jalousie, notamment chez les filles.

Comment prévenir le cybersexisme ?

- Gérer ses paramètres de confidentialité sur les réseaux sociaux.
- Sécuriser son mot de passe.
- Préserver ses données privées (âge, prénom, nom...).
- Respecter sa vie privée et celle des autres : réfléchir aux conséquences pour soi et pour les autres avant de publier, commenter, liker.
- Demander l'accord à une personne avant de publier une photo ou vidéo sur laquelle elle apparaît.
- Ne pas partager de contenus à caractère sexiste, diffamatoire, violent.
- Accompagner les enfants pour des activités en ligne.

Victime, témoin : comment réagir ?

- Ne pas répondre aux commentaires.
- Conserver des preuves.
- Supprimer la photo, le message.
- Faire un signalement auprès de l'hébergeur web et du chef d'établissement si milieu scolaire.

Victime :

- Se déconnecter de ses comptes.
- Bloquer les harceleurs sur sa page de réseau social.
- Porter plainte.
- Ne pas rester seul, en parler.

Témoin :

- Ne pas partager la photo ou le message.
- Prévenir et aider la victime si on la connaît.

Impacts possibles sur les cybervictimes :

- Sentiment de colère, de tristesse, de peur, de honte ;
- Sentiment de culpabilité (injustifié) ;
- Isolement, repli sur soi ;
- Diminution de l'estime de soi ;
- Difficultés de concentration, démotivation, absentéisme et décrochage affectant la vie scolaire ou professionnelle ;
- Consommation d'alcool et de drogues ;
- Dépression, tentative de suicide.

Quelles sont les conséquences pour l'agresseur ?

Outre des sanctions au sein du milieu scolaire / professionnel pouvant mener jusqu'à l'exclusion, le licenciement, des sanctions pénales sont encourues :

L'auteur principal d'un harcèlement en ligne risque 2 à 3 ans de prison et 30 000 à 45 000 € d'amende. Les mineurs peuvent être condamnés dès l'âge de 13 ans (12 à 18 mois de prison et 7 500 € d'amende).

Tous les participants à un acte de cyberharcèlement encourent également des peines de 1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

LES CYBERVIOLENCES CHEZ LES JEUNES SONT MAJORITAIREMENT PERPETREES AU SEIN DE GROUPES DE JEUNES SCOLARISES DANS LE MEME ETABLISSEMENT.



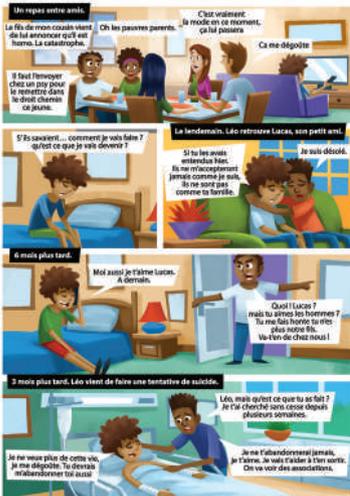
HOMOPHOBIE :

Bonheur contrarié Repas de famille amer

Quelles questions se poser ?



- Quelle situation est abordée ?
- Quelle est l'annonce des 2 femmes ?
- Quelles sont les différentes réactions des personnes présentes dans le restaurant ?
- Que penses-tu de la remarque « Vous devriez avoir honte. Partez » ?
- Quelle est la réaction des femmes dans la 5^è image ?
- Penses-tu que l'orientation sexuelle est un choix, qu'on peut en changer ?



- Quelle situation est abordée ?
- Quel est le sujet de conversation des adultes à table dans la 1^{ère} image ?
- Quel peut être l'impact de cette conversation sur Léo ?
- Comment réagit le père de Léo dans la 4^{ème} image ? Pourquoi d'après toi ?
- Quel est l'impact de la réaction du père sur Léo et sa vie ?
- Comment et où Léo peut-il trouver de l'aide ?

Définition :

L'orientation sexuelle désigne l'attrance sexuelle :

- Pour une personne du sexe opposé = hétérosexualité ;
- Pour une personne du même sexe = homosexualité ;
- Pour les 2 sexes = bisexualité ;
- Pour personne = asexualité (absence d'attrance sexuelle).

L'homophobie désigne les manifestations de mépris, rejet, et haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être.

La discrimination est le fait de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne.

Actes d'homophobie :

Ils peuvent être présents dans tous les contextes de la vie : famille, entourage, voisinage, travail, école, lieux publics, commerces, administrations... Ces actes peuvent être variés :

- Injures, moqueries, humiliations ;
- Harcèlement ;
- Refus d'aide, discrimination ;
- Dégradation des biens ;
- Bousculade, agression physique ;
- Viol ;
- Meurtre.

Impacts possibles de l'homophobie sur les victimes :

- Sentiment de culpabilité, de honte ;
- Diminution de l'estime de soi ;
- Isolement, rupture familiale ;
- Sentiment de peur ;
- Dépression ;
- Tentatives de suicide (2 à 7 fois plus élevé qu'en population générale) ;
- Difficultés d'insertion ou progression dans le monde du travail ;
- Coups et blessures.

Homophobie dans le milieu familial et impact sur les jeunes et le « coming out » :

Parfois les jeunes connaissent les pensées hostiles de leur famille face à l'homosexualité (ou transidentité) en ayant entendu des conversations méprisantes, discriminantes. L'impact de cette homophobie sur les jeunes peut être :

- Peur de se révéler auprès de la famille ;
- Peur de ne plus être aimé et d'être rejeté et / ou mis à la porte ;
- Fugue ;
- Dénier de soi en cas de non révélation.

Moyens de prévention et de lutte contre l'homophobie :

- Associations d'écoute et de soutien.
- Prévention en milieu scolaire, professionnel.
- Instauration de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie (17 mai).
- Législation des pays (par exemple en France : homosexualité autorisée et reconnue, mariage homosexuel autorisé, répression de l'homophobie).

Victime d'homophobie, comment réagir ?

- Ne pas répondre aux commentaires.
- Conserver des preuves.
- Porter plainte.
- Ne pas rester seul, en parler : famille, amis, personne de confiance, associations, professionnels de santé, services sociaux... (cf page contacts)

Quelles sont les conséquences pour l'agresseur ?

L'homophobie peut être une circonstance aggravante de certaines infractions, c'est-à-dire qu'elle peut alourdir la peine encourue pour: meurtre, violences physiques, agressions sexuelles, vol, menaces, injures, diffamations.

La provocation à la haine ou à la violence ou aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle est punie d'1 an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

La discrimination homophobe ou transphobe selon une liste de faits (comme discrimination à l'embauche ou au travail, refus de fournir un service, entrave à l'exercice d'une activité économique...) est punie de 3 à 5 ans d'emprisonnement et 45 000 à 75 000 € d'amende.

**PARCE QU'ON NE CHOISIT PAS QUI ON AIME, NE
JUGEONS PAS LES AUTRES, LAISSONS NOUS LE
DROIT D'AIMER QUI NOUS VOULONS !**



HARCELEMENT SEXUEL : (au travail)

Etrange collaboration

Quelles questions se poser ?



- Quelle situation est abordée ?
- Quelles étapes du harcèlement peut-on observer ici de la 1ère à la 4è image ? Quelles sont les stratégies de Luc ?
- Quelles sont les réactions de Fanny ?
- Quel peut être l'impact d'une telle situation chez la victime ?
- Sur la dernière image, de quelle façon Fanny veut procéder pour s'en sortir ? Pourrait-elle faire autrement ?
- Que penses-tu de la remarque « Avec son ancienneté on ne me croira sûrement pas... » ?
- Que risque Luc ?
- Le harcèlement sexuel existe-t-il ailleurs que dans les milieux professionnels ? L'agresseur est-il toujours une personne ayant autorité (supérieur hiérarchique..) sur la victime ?

Définition :

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Types de harcèlements sexuels :

1. Exercer une pression pour obtenir un acte de nature sexuelle. Il y a ici un abus d'autorité avec par exemple menace de licenciement ou de dégradation des conditions de travail, chantage à la promotion... L'acte sexuel demandé n'est pas nécessairement une relation sexuelle mais peut simplement être d'exiger des tenues dévoilant des parties du corps avec des positions suggestives, ou encore demander des baisers, caresses. Le but réel recherché ici par l'auteur n'est pas toujours l'acte sexuel mais peut simplement être d'humilier la victime... Un seul fait est suffisant pour que la situation soit qualifiée de harcèlement sexuel.
2. Tenir des propos ou avoir des comportements à connotation sexuelle répétés. Les agissements sont non consentis par la victime. Ce sont par exemple, des propos obscènes, des blagues à connotation sexuelle, des remarques sur la tenue vestimentaire, des contacts physiques (accolades..), des invitations de sorties répétitives malgré le refus...

Statistiques françaises :

20% des femmes actives, disent avoir été confrontées à une situation de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle. En revanche, seul 30% des femmes actives qui disent avoir été victimes de harcèlement en parlent à une personne et moins d'un quart en font part à leur direction ou à leur employeur.

Stratégies du harceleur :

- Manipulateur, il est insoupçonnable auprès des autres avec qui il entretient d'excellentes relations ;
- Il peut gagner la confiance de la victime en se montrant aidant avec elle ou au contraire imposer un rapport de force ;
- Il ne harcèle pas continuellement mais est imprévisible ;
- Il rejette la responsabilité de son comportement sur la victime ;
- Il isole la victime des autres en la discréditant et en nuisant à sa réputation ;
- Il évite d'agir devant des témoins.

Victime : comment réagir ?

- Dire « NON » ou « STOP » à son harceleur.
- Conserver des preuves.
- Eviter de se retrouver seul.e avec son harceleur.
- Ne pas rester seul.e, ne pas s'isoler. En parler à ses amis, sa famille, un professionnel de santé ou une association.
- Signaler ces comportements à ses collègues, ses supérieurs hiérarchiques, le responsable d'entreprise, le médecin ou l'infirmière du travail.
- Porter plainte à la police ou gendarmerie.

Témoin : comment réagir ?

- Soutenir et accompagner la victime.
- Relater les faits au responsable d'entreprise.

La loi française protège les témoins qui relatent les agissements (quelle que soit la fonction de l'agresseur dans l'entreprise) afin d'empêcher toute sanction ou discrimination de ce fait.

La loi française impose aux employeurs de prendre « toutes les dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel, d'y mettre un terme et de les sanctionner » sous peine de voir leur responsabilité engagée devant le juge civil.

Impacts possibles sur les victimes :

- Stress et symptômes associés : colère, anxiété, troubles du sommeil et de l'appétit, fatigue ;
- Sentiment de culpabilité, de honte ;
- Isolement, repli sur soi ;
- Diminution de l'estime de soi ;
- Difficultés de concentration, démotivation, absentéisme et décrochage affectant la vie professionnelle (ou scolaire) ;
- Consommation d'alcool et de drogues ;
- Dépression, tentatives de suicides.

Quelles sont les conséquences pour l'agresseur ?

Outre des sanctions au sein du milieu professionnel (ou autre scolaire...), des sanctions pénales sont encourues, l'auteur de harcèlement sexuel risque une peine d'emprisonnement de 2 à 3 ans et 30 000 à 45 000€ d'amende.

AUCUN COMPORTEMENT NE JUSTIFIE UN HARCELEMENT SEXUEL.

UN HARCELEMENT N'EST PAS DE LA DRAGUE !



ATTOUACHEMENTS :

Mains baladeuses Mon corps est à moi

Quelles questions se poser ?



- Quelle situation est abordée ?
- Quelle est la réaction de la jeune fille lors de l'attouchement ? Pourquoi n'alerte-t-elle pas sa maman ?
- Quel est secondairement l'impact d'une telle situation chez la victime ?
- Que vont faire la mère et la fille ?
- Que risque l'agresseur ?



- Quelle situation est abordée ?
- Quelles sont les réactions de chacune des filles dans les 4 premières images ?
- Que penses-tu du comportement du garçon ? Jusqu'où ce comportement pourrait aller ?
- Que penses-tu de la réflexion dans la dernière image « ...c'est le mec populaire du lycée, on ne peut rien faire » ?
- Quel peut être l'impact d'une telle situation chez les victimes ?

Définition :

Le fait de toucher les fesses et/ou les seins d'autrui sans son consentement n'est plus uniquement du harcèlement mais bien une agression sexuelle.

Une agression sexuelle est un acte à caractère sexuel sans pénétration commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise. Il peut s'agir par exemple de caresses ou d'attouchements de nature sexuelle.

Victime, comment réagir ?

(à adapter aux situations)

- Exprimer son non consentement, dire « NON ».
- S'éloigner (si possible vers un lieu fréquenté).
- Demander de l'aide aux personnes présentes en les interpellant.
- En parler, dénoncer qui que soit l'agresseur.
- Trouver de l'aide. Amis, familles, proches mais également professionnels de santé, police... il existe de nombreuses ressources pour accompagner les victimes. (Cf page contacts)

L'état de sidération, c'est quoi ?

« Ne pas réussir à crier, à bouger, à se défendre. Se sentir spectateur de ce qui arrive ». La sidération est un état psychologique de paralysie face à une situation qui dépasse l'entendement. Elle est due à une libération d'hormones de façon réflexe par le cerveau afin de protéger la victime de la surproduction d'hormones de stress (qui lui fait encourir un risque vital). La sidération paralyse la victime. En même temps il peut y avoir une dissociation émotionnelle qui donne l'impression à la victime d'être spectateur de l'événement qui ne ressent plus les émotions, les douleurs.

Témoign, comment réagir ?

(à adapter aux situations, ne pas vous mettre en danger)

- Appeler la police, la gendarmerie.
- Solliciter l'aide des autres personnes présentes.
- Essayer si possible de protéger la victime, loin de l'agresseur.
- Accompagner la victime pour dénoncer.

Impacts possibles sur les victimes :

- Sentiment de colère, de honte ;
- Sentiment de peur ; angoisse de retourner sur les lieux ou dans un lieu public ;
- Isolement, repli sur soi ;
- Diminution de l'estime de soi ;
- Difficultés de concentration, démotivation, absentéisme et décrochage affectant la vie scolaire ou professionnelle ;
- Dépression.

Quelles sont les conséquences pour l'agresseur ?

Outre des sanctions au sein du milieu scolaire / professionnel pouvant mener jusqu'à l'exclusion, le licenciement, des sanctions pénales sont encourues.

La peine pour agression sexuelle est de 5 à 10 ans d'emprisonnement et 75 000 à 150 000 € d'amende.

Triste anniversaire Tu es ma femme

Quelles questions se poser ?



- Quelle situation est abordée ?
- Quelle est la relation d'Ethan et Léa au début ?
- Que penses-tu qu'il s'est passé juste avant la dernière image ?
- Quel impact a pu avoir la consommation d'alcool dans cette histoire ?
- Que penses-tu de la réflexion « Elle l'a bien cherché à le chauffer toute la soirée » ?
- Que peut faire Léa ? Que risque Ethan ?



- Quelle situation est abordée ?
- Comment qualifierais-tu les agissements de Maxime dans les 2 premières images ? Dans la 3è ?
- Penses-tu que le fait d'être en couple oblige à avoir des relations sexuelles ?
- S'il n'y avait pas eu de violences pourrait-on quand même parler de viol conjugal ?
- Que peut faire Tania ? Que risque Maxime ?

Définition :

Le viol est tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise.

Tout acte de pénétration sexuelle est visé par cette définition : buccale, vaginale, anale, par le sexe, par le doigt ou par un objet.

Environ 80% des victimes de viol (ou autre agression sexuelle) connaissent leur agresseur. Cette donnée semble constante dans divers pays.

Victime, comment réagir ?

(à adapter aux situations)

- Exprimer son non consentement, dire « NON » tout en essayant d'alerter le possible entourage.
- Fuir (si possible et vers un lieu fréquenté).
- Demander de l'aide aux personnes présentes en les interpellant.
- Une autre réaction est possible : un état de sidération empêchant toute réaction verbale ou physique (cf chapitre « attouchement de ce livret). Cette réaction peut paraître troublante et culpabilisante pour la victime mais cela ne signifie pas qu'il y a eu consentement.

Suite à un viol :

- Ne pas se laver et garder les vêtements souillés dans un sac.
- Contacter la police ou gendarmerie.
- En cas de blessure physique, se rendre chez un médecin ou aux urgences.
- Ne pas rester seul.e, parler à des amis, la famille, une personne de confiance, un professionnel (médecin, infirmier, juriste, assistante sociale), une association. Il existe de nombreuses ressources pour aider. (Cf page contacts).

Témoin, comment réagir ?

(à adapter aux situations, ne pas vous mettre en danger)

- Interpeller l'agresseur, essayer de faire diversion
- Solliciter l'aide des autres personnes présentes.

Témoin après une agression :

- Appeler la police, la gendarmerie.
- Ecouter la victime et ne pas la juger.
- Indiquer les lieux ressources pour venir en aide à la victime.
- Accompagner la victime pour dénoncer.

Impacts possibles sur les victimes :

- Traumatisme physique ;
- Grossesse non désirée, Infection Sexuellement Transmissible ;
- Troubles sexuels persistants ;
- Troubles dans la relation à l'autre (angoisse...);
- Sentiment de culpabilité, de honte ;
- Sentiment de peur, de stress avec troubles associés ;
- Isolement, repli sur soi ;
- Diminution de l'estime de soi ;
- Consommation d'alcool et de drogues ;
- Dépression, tentative de suicide.

Quelles sont les conséquences pour l'agresseur ?

En France, le viol est un crime passible de 15 à 20 ans d'emprisonnement.

Le viol sous l'emprise d'alcool ou dans un contexte conjugal étant des situations aggravantes, les peines encourues dans ces situations sont de 20 ans de réclusion.

**L'ALCOOL OU LA RELATION DE CONJOINT
NE SONT PAS DES EXCUSES AUX RAPPORTS**



**SEXUELS NON CONSENTIS,
IL S'AGIT DE VIOLS !**

Quelles questions se poser ?



- Comment nomme-t-on le fait d'accompagner les hommes (ou femmes) la nuit pour de l'argent ?
- La jeune fille aurait-elle pu trouver une autre alternative pour s'en sortir financièrement ?
- Qui est William ? Son activité est-elle autorisée ?
- Comment réagit William dans la 6^e image ?
- Sur la dernière image, qui rencontre la jeune fille ? Comment peut-elle l'aider ?

Définition :

La **prostitution** est le fait d'offrir des services sexuels moyennant rémunération. Les actes sexuels ne comprennent pas obligatoirement de pénétration. La rémunération en contre partie peut être autre que financière comme par exemple : des cadeaux, un hébergement. Le terme « **escort** » désigne les personnes (homme ou femme) qui offrent un service d'accompagnement des personnes qui est généralement associé à des actes sexuels. Il s'agit bien de prostitution. Un.e prostitué.e ou escort peut être dépendant ou non d'un proxénète.

Le **proxénétisme** (rare en N.C.) est le fait d'organiser la prostitution d'autrui.

L'entrée dans la prostitution, les facteurs de risque :

L'âge d'entrée dans la prostitution est le plus souvent (bien) avant 18 ans (jusqu'à 11 ans !). Les risques d'entrée sont cumulatifs le but recherché étant souvent de fuir un contexte de vie négatif comme :

- Manque de ressources financières graves ;
- Contexte social difficile : absence de soutien familial, amical...;
- Antécédent de viol (38% des prostitué.e.s) ;
- Antécédent de fugue, décrochage scolaire ;
- Faible estime de soi, troubles identitaires (par ex. victime de discriminations liés l'orientation sexuelle ou l'identité de genre) – fréquent en NC ;
- Fréquentation de prostitués, proxénètes.

Maintien de la prostitution et obstacles à la sortie :

- Isolement social et financier le plus souvent ;
- Toxicomanie (rare) ;
- Peur de représailles du proxénète (stratégies de violences approchant le modèle du cycle des violences conjugales) ;
- Dépendance émotionnelle au proxénète.

Conséquences possibles pour le ou la prostitué.e :

- Viol ;
- Traumatisme physique suite à des violences (clients ou proxénète) (environ la moitié des prostitué.e.s) ;
- Grossesse non désirée ;
- Infections Sexuellement Transmissibles ;
- Sentiment de culpabilité, de honte ;
- Diminution de l'estime de soi majorée par les injures et humiliations ;
- Sentiment de peur, de stress avec troubles associés ;
- Marginalisation ;
- Consommation d'alcool et de drogues ;
- Dépression, tentative de suicide.

Comment sortir de la prostitution ?

Le déclik se fait souvent grâce à l'aide d'un tiers.

Témoin, ami comment aider ?

- Créer un climat de confiance et ne pas juger ;
- Respecter les choix et le rythme de la victime à vouloir s'en sortir en valorisant sa démarche ;
- Se rendre disponible ;
- Faire connaître les lieux ressource : professionnels de santé ; services sociaux et services de protection de l'enfance ; associations ; juristes ou avocat (associations d'aide judiciaire) ; acteurs de l'insertion professionnelle.

Prostitution et législation :

L'exercice de la **prostitution** est autorisée en France.

Mais le recours à l'achat d'actes sexuels est une infraction. Les clients encourent donc une amende de 1 500 à 3 750€.

En France, le **proxénétisme** est considéré comme une atteinte à la dignité de la personne et constitue un délit, il est puni de 7 ans d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende.

Les sanctions peuvent être beaucoup plus lourdes en cas de proxénétisme aggravé : jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité et 4 500 000€ d'amende.

De plus, la loi interdit les annonces et les propositions douteuses diffusées sur certains sites internet.

Quelles questions se poser ?



- Quelle situation est abordée ?
- Quels sont les sentiments du garçon pour Jade ?
- Pourquoi les parents n'acceptent pas la relation ?
- Comment réagit le garçon ?
- Que peuvent faire le garçon et Jade dans cette situation ?
- Que penses-tu de cette situation ?

Définition :

Un couple mixte est un couple dans lequel les 2 membres ne sont pas de la même nationalité ou couleur de peau ou origine ethnique ou religion...

Le **mariage arrangé** est un fait social, culturel ou coutumier dans lequel les parents choisissent l'époux.se du célibataire et organisent le mariage. Ce mariage peut se faire avec ou sans consentement des époux (dans ce dernier cas on parle de mariage forcé).

Le **mariage forcé** est le fait de marier une personne contre sa volonté ou en usant d'une pression pour obtenir son consentement.

Pourquoi un mariage arrangé ou forcé ?

Ces arrangements ont pour objectifs dans certaines cultures ou coutumes de conserver, préserver et transmettre les coutumes et les valeurs qui lient une communauté. Un intérêt économique peut également être le but recherché de ces mariages.

Dans certains pays les mariages d'amour sont d'ailleurs mal vus.

Conséquences possibles du mariage forcé :

Avant le mariage, impacts possibles :

- Troubles psychologiques, dépression ;
- Fugue.

Avant le mariage par la famille :

- Pression psychologique et sociale ;
- Violences physiques ;
- Enlèvement de la future mariée.

Après le mariage dans le couple :

- Violence psychologique ;
- Violences physiques ;
- Privation de documents d'identité ;
- Agressions sexuelles, viols ;
- Statut inférieur de la femme ;
- Grossesses non désirées ;
- Dépression ;
- Déscolarisation (surtout si mineur.e).

Victime, témoin : comment réagir ?

S'adresser à :

- La justice : associations d'aides aux victimes, tribunal ;
- Services sociaux.

Mariage forcé et législation française :

En France, l'âge minimum du mariage est de 18 ans. Le consentement des 2 époux est obligatoire.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, le mariage est possible avec autorisation du procureur de la République et consentement du mineur.

Si l'un des deux époux a été contraint, le mariage dit « forcé » peut être annulé sur preuve de la contrainte morale ou physique.

Le fait de contraindre une personne à contracter un mariage [...] est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

D'autre part, le mariage forcé ou la qualité d'époux.se constituent des circonstances aggravantes de certains délits et crimes tels que les violences...



Le mariage en Nouvelle Calédonie

Le mariage des calédoniens qui relèvent du statut civil coutumier kanak est régi par la coutume. Ainsi, selon la charte du peuple kanak le mariage concerne deux personnes (un homme et une femme) mais également le clan de chaque époux :

- « les clans se perpétuent et assurent leur descendance grâce aux alliances ou mariages qui procèdent des échanges coutumiers d'une famille/clan à l'autre, quels que soient la chefferie ou le Pays Kanak. C'est le clan de l'homme qui organise le mariage et reçoit le clan de la femme. »
- « Le mariage coutumier est, aujourd'hui, un choix accompli par un homme et une femme. Pour un clan, dans la tradition, le mariage a pour finalité d'assurer une descendance, de perpétuer le nom et d'assurer la prospérité de la famille, de la Maison, du clan, de la chefferie. Ainsi le mariage coutumier est renforcé dès la naissance du premier enfant et du premier fils »

**LE MARIAGE EST INTERDIT SANS
LE CONSENTEMENT MUTUEL,
LIBRE ET VOLONTAIRE DE CHACUN
DES FUTURS EPOUX.**



RESSOURCES INTERNET

Pour plus d'informations :

www.stop-cybersexisme.com
www.stop-violences-femmes.gouv.fr
www.stopauxviolencessexuelles.com
www.nonauharcelement.education.gouv.fr
www.bit.do/eTJag (harcèlement sexuel au travail)
www.bit.do/eTJaa (prostitution)
www.sos-homophobie.org
www.onsexprime.fr
www.filsantejeunes.com

Pour un signalement en France :

Portail de signalement français
des contenus illicites sur internet :

www.internet-signalement.gouv.fr

Portail de signalement des
violences sexuelles en France :

<https://www.service-public.fr/cmi>

ASSOCIATIONS DE NC

SOS violences sexuelles

05.11.11 (n° vert)

SOS écoute

05.30.30 (n° vert)

ADAVI (Association pour l'accès
aux Droit et à l'Aide des Victimes)

27.76.08

Enfance maltraitée

05.44.44 (n° vert)

Diversités NC

97.62.64

CP2S

28.63.38

ORGANISMES DE NC

Cellule des informations signalantes

(P. Sud)

20.44.96 ou 20.44.89

Aide Sociale à l'Enfance (P. Nord)

47.73.98 ou 70.17.70

Mission à la Condition Féminine

25 20 47

Numéros d'urgence gratuits



SAMU



Pompiers



Police /
Gendarmerie

ASSOCIATIONS DE MA REGION

ORGANISMES DE MA REGION

Numéro d'urgence européen



COMITÉ DE PROMOTION



Santé Sexuelle

EN NOUVELLE - CALÉDONIE

Téléchargeable gratuitement sur :
www.sexo.nc

14 rue Frédéric Surleau
98 800 Nouméa
Nouvelle-Calédonie
28.63.38
cp2s@cp2s.nc

Création du CP2S - mai 2019
Crédits : flamandromain@gmail.com

#SantéTabou

Avec le
soutien
financier
de ASSNC

